

SAGE BAIE DE LANNION

Note de présentation *Bilan 2020 et programme, budget et plan de financement prévisionnels pour 2021*

Sommaire

1. Rappel du contexte	3
2. Bilan 2020.....	7
3. Programme 2021	11
4. Budget et plan de financement prévisionnels pour 2021.....	12

1. Rappel du contexte

Le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau « Baie de Lannion »** a été approuvé le 11 juin 2018 par les Préfets des Côtes d'Armor et du Finistère.

Son périmètre a été défini par l'arrêté inter-préfectoral du 18 septembre 2007. Il couvre les bassins versants du Léguer, de la Lieue de Grève et des ruisseaux côtiers situés entre Trédréz-Locquémeau et Perros-Guirec. Sa superficie totale est de 667 km². Le SAGE Baie de Lannion concerne trente-huit communes et trois communautés d'agglomération : Lannion-Trégor Communauté, Morlaix Communauté et Guingamp Paimpol Agglomération.



Carte : Périmètre du SAGE Baie de Lannion (BV=bassin versant)

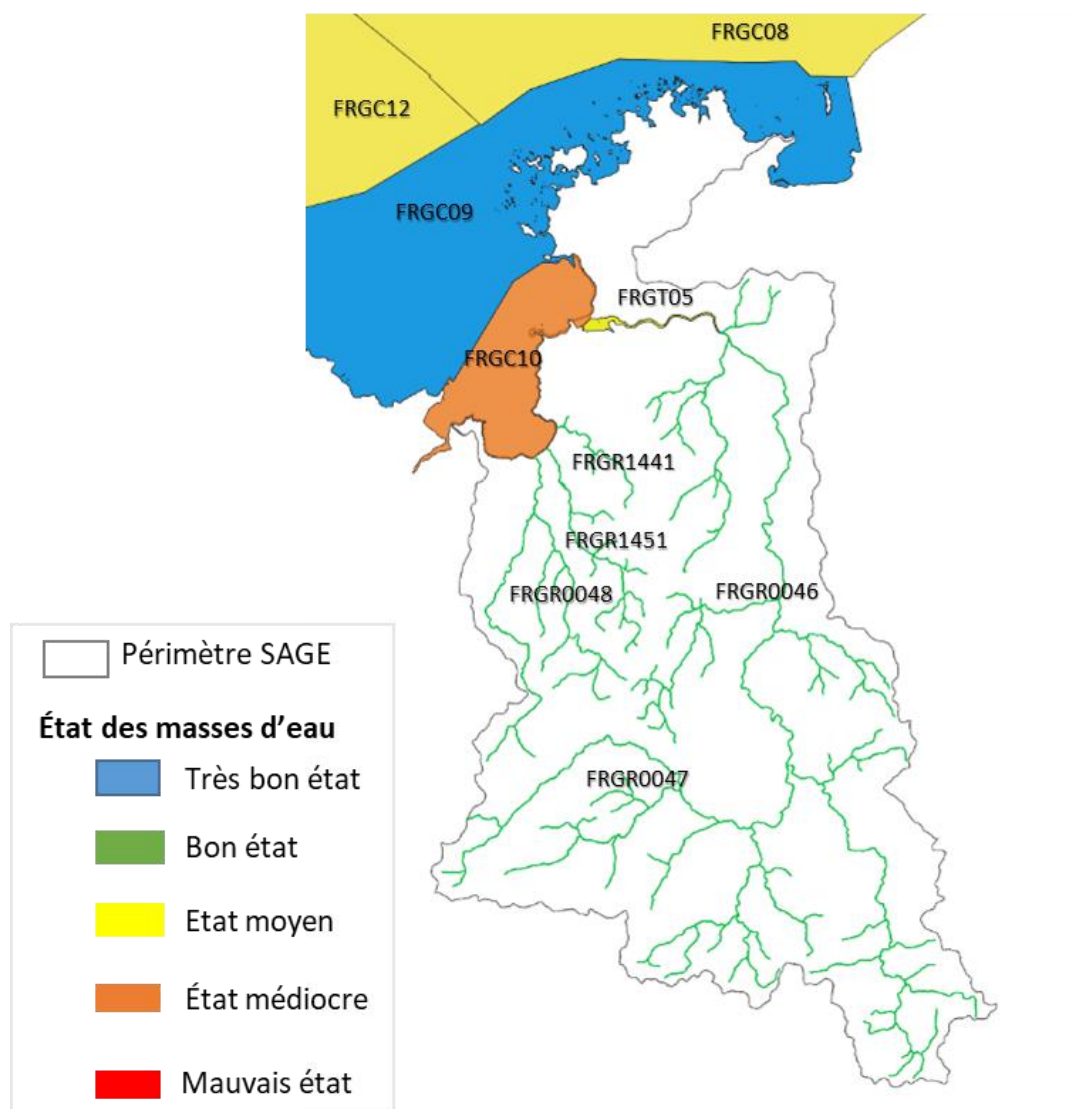
Le SAGE est un outil de planification de la politique de l'eau sur un territoire hydrographique cohérent.

Les objectifs ont été fixés par la Commission Locale de l'Eau, l'instance multi-acteurs du SAGE, pour répondre notamment à la Directive Européenne Cadre sur l'Eau de 2000, aux objectifs du SDAGE Loire-Bretagne et aux grands enjeux locaux.

Au regard de la Directive européenne Cadre sur l'Eau et du Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, le périmètre du SAGE Baie de Lannion est découpée en plusieurs masses d'eau.

Sept masses d'eau en bon état	Quatre masses d'eau dégradées
Masses d'eau côtières très bon état écologique et bon état chimique Perros-Guirec/Morlaix (FRGC09)	Masses d'eau côtières Perros-Guirec large (FRGC08) ETAT MOYEN => Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (angiospermes) Léon-Trégor (large) (FRCG12) ETAT MOYEN Baie de Lannion (FRCG10) ETAT MEDIOCRE => Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (ulves)
Masse d'eau souterraine bon état chimique et quantitatif	Masse d'eau de transition Estuaire du Léguer (FRCT05) ETAT MOYEN => Les altérations de la masse d'eau portent sur les éléments biologiques (indice poissons)
Masse d'eau de surface Bon état écologique et bon état chimique Léguer (FRGR0046) Yar (FRGR0048) Roscoat (FRGR1451) Kerdu (FRGR1441) Guic (FRGR0047)	

Tableau : Etat des masses d'eau du SAGE Baie de Lannion – Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne adopté en décembre 2019 par le Comité de bassin Loire-Bretagne



Carte : Etat écologique des masses d'eau littorales, de transition et de surface – Etat des lieux du SDAGE Loire-Bretagne adopté en décembre 2019 par le Comité de bassin Loire-Bretagne

Les **grands enjeux locaux**, identifiés pendant la phase d'élaboration du SAGE Baie de Lannion démarrée en 2011, sont :

- Garantir une bonne qualité des eaux continentales et littorales
- Anticiper pour assurer un équilibre global entre les ressources et les usages (eau potable, activités humaines, fonctions biologiques)
- Protéger les patrimoines naturels pour maintenir et valoriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Mettre en œuvre des principes d'aménagement des espaces en cohérence avec les usages de l'eau, des milieux et la prévention des risques
- Partager la stratégie par une gouvernance et une communication efficaces

Au final, le SAGE comprend deux documents ayant une portée juridique :

- d'un **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD)** dans lequel sont définis 28 orientations et les objectifs partagés par les acteurs locaux, déclinés ensuite en 74 dispositions concrètes. Les décisions prises dans le

domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être compatibles ou rendus compatibles au PAGD.

-d'un **Règlement** qui fixe 3 règles permettant d'atteindre ses objectifs. Une fois approuvé, le règlement et ses documents cartographiques sont opposables aux tiers: toute personne publique ou privée désirant réaliser des installations, ouvrages, travaux ou activités devra s'y conformer.

En octobre 2019, la **Commission Locale de l'Eau** a fixé dans sa feuille de route les priorités de la CLE pour la mise en œuvre du SAGE Baie de Lannion d'ici 2021 :

- la sensibilisation aux enjeux liés à l'Eau à travers la mise en place d'outils de communication et sensibilisation mais également en accompagnant les porteurs de projets afin de concilier le maintien ou l'atteinte du bon état des eaux et les usages,
- la mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE pour notamment :
 - atteindre le bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion » FRGC10,
 - assurer une gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
 - atteindre le bon état des eaux littorales,
 - maintenir le bon état écologique de la masse d'eau Guic (FRGR0047) en tout point,
 - mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée,
- la participation à l'élaboration des futurs contrats territoriaux des bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève,
- l'acquisition et le partage des connaissances,
- le suivi de la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord),
- la poursuite du travail engagé avec la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo sur l'atteinte du bon état des eaux littorales (campagne Eau la la ! et réflexion sur les équipements en matière de carénage et de gestion des eaux grises et eaux noires) et sur la gestion durable de la ressource en eau (étude bilan besoins / ressources et analyse HMUC),
- l'articulation de son travail avec celui de la CLE du SAGE Léon-Trégor sur les thématiques en lien avec l'objectif d'éradication du phénomène des algues vertes dans la baie de Lannion (FRGC10), la gestion quantitative de la ressource en eau mais aussi sur la qualité des eaux du Guic et sur l'atteinte du bon état des eaux littorales.

2. Bilan 2020

En 2020, la Commission Locale de l'Eau, en appui de la cellule d'animation et de coordination, a :

- accompagné les porteurs de projet à intégrer les objectifs du SAGE et les règles fixés dans le Règlement approuvé,
- évalué la mise en œuvre du SAGE via les indicateurs de suivi présentés dans le tableau de bord du SAGE 2018/2019,
- mis en œuvre du plan de communication : finalisation de la conception du guide du SAGE à destination des collectivités territoriales, réalisation de la campagne de sensibilisation des professionnels du tourisme et des touristes à la gestion durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et refonte du site internet et de l'extranet du SAGE,
- accompagné les collectivités pour atteindre l'objectif de non-utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces communaux des bassins versants de la Lieue de Grève,
- capitalisé les données « milieux aquatiques » et « qualité des eaux » et facilité le porter à connaissance des données « zones humides » sur la plateforme géobretagne ; l'outil de stockage régional de données « qualité » BEA (Bassin, Evaluation et Action) et sur le site internet du SAGE Baie de Lannion,
- élaboré le cahier des charges de l'étude « Acquisition des connaissances nécessaires à une évaluation besoins/ressources en eau sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion »,
- poursuivi les campagnes d'analyse de la qualité des eaux aux exutoires des petits bassins versants littoraux. Ce suivi a pour objectif de fournir des informations qualitatives nécessaires à l'identification des bassins versants contributeurs aux pollutions bactériologiques et/ou aux pollutions dues aux produits phytosanitaires,
- poursuivi l'étude de restauration de la qualité des eaux littorales
 - o prospections de terrain
 - o analyses de la qualité des eaux sur les bassins versants contributeurs à la qualité des eaux littorales,
 - o suivi des travaux préconisés dans les diagnostics agricoles réalisés sur les bassins versants du Kerdu et du Yaudet
 - o suivi des mises en conformité des systèmes d'assainissement suite aux contrôles réalisés par les SPANC/SPAC sur les bassins versants présentant à leurs exutoires à zone littorale à la qualité microbiologique des eaux dégradée
 - o échanges entre élus, représentants des professions agricole et conchylicole, collectivités compétentes en matière d'assainissement et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques (GEMA) sur les bassins versants du Kerdu, du Yaudet, du Pors Mabo, du Cabouton, du Landrellec et de Tourouny - bassins versants contributeurs aux pollutions microbiologiques des zones conchylicoles et de pêche à pied de loisirs,
- finalisé les inventaires « zones humides » sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion,

En raison de la crise sanitaire, la distribution des outils de sensibilisation des usagers des espaces portuaires et la campagne de sensibilisation « Eau la la c'est beau la mer » n'ont pas pu être réalisées en 2020. Cependant, les livrets et affiches de la campagne ont été distribués aux capitaineries, ports, magasins d'accastillage, centre nautiques.

Le 14 octobre 2020, le commissaire européen à l'environnement, aux océans et à la pêche, a annoncé lors d'une cérémonie « virtuelle » les lauréats de l'édition prix Natura 2000 – 2020. Parmi les six projets récompensés et venus d'horizons divers (Bulgarie, Finlande, Espagne, Slovaquie, Ukraine, France), la campagne « Eau la la c'est beau la mer » a obtenu le prix européen dans la catégorie « Communication ».

La **Commission Locale de l'Eau** s'est réunie deux fois en 2020 :

- **17 février 2020**

avis de la CLE sur le bilan 2019 et le programme 2020, avis de la CLE sur les programmes d'action des bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève pour 2020, avis sur le projet éolien de Loguivy-Plougras/Plougonver, avis sur le projet de renouvellement de l'arrêté de la station d'épuration de Trégastel

- **30 novembre 2020**

installation des nouveaux membres de la CLE, élections de la Présidente, des vice-présidents et du Bureau, désignation des représentants de la CLE à la CLE du SAGE Léon-Trégor, à la Commission Mer et Littoral et à la Commission régionale de la biodiversité.

Le **Bureau de la CLE** s'est réuni trois fois en 2020 :

- **7 février 2020**

mise en œuvre du SAGE (étude bilan besoins/ressources, tableau de bord), avis du Bureau sur les projets encadrés par la règle du SAGE, plan de lutte contre les algues vertes (bilan 2019 et programme 2020), actualités et questions diverses.

- **5 octobre 2020**

état d'avancement du programme de mise en œuvre du SAGE, présentation des projets soumis à la règle du SAGE sur les zones humides, questions diverses.

- **17 décembre 2020**

état d'avancement programme 2020 et proposition programme 2021, budget et plan de financement prévisionnels, avis – projet soumis à la règle du SAGE encadrant les projets en zones humides, actualités

Une **visite sur le terrain** a été organisée le **16 décembre 2020** pour rencontrer les agriculteurs qui souhaitent aménager un chemin d'accès en zones humides pour faciliter le pâturage (*dérogation règle du SAGE encadrant les projets en zones humides*).



avec l'aide du SAGE BL et SAGE ATG

Co-organisation du colloque Eau et
changement climatique – 9 janvier
2020



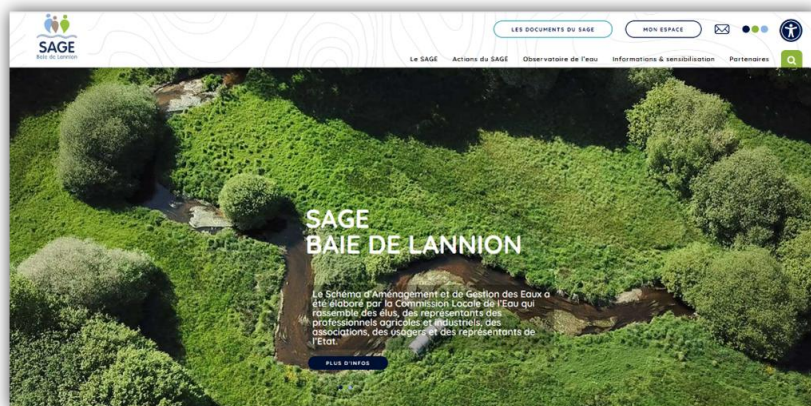
Guide du SAGE à destination des
collectivités



Campagne de sensibilisation aux
économies d'eau



Refonte du site internet et de l'extranet du SAGE



Obtention du prix Natura 2000
européen catégorie communication
pour la campagne de sensibilisation
« Eau la la ! c'est beau la mer »
14 octobre 2020



Les faits marquants de 2020 en images

3. Programme 2021

En 2021, la Commission Locale de l'Eau se fixe comme objectif de :

- Poursuivre la mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE pour notamment :
 - o atteindre le bon état de la masse d'eau littorale « baie de Lannion »
 - o assurer une gestion quantitative durable de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique,
 - o atteindre le bon état des eaux littorales,
 - o maintenir le bon état écologique de la masse d'eau Guic en tout point,
 - o mettre en place une gestion intégrée des eaux pluviales en milieu rural et zone urbanisée,
- Réaliser l'étude sur l'acquisition des connaissances nécessaires à une évaluation besoins/ressources en eau sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion et articuler ce travail avec les SAGE voisins et les différents porteurs de projets bretons,
- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet pour l'application des orientations et objectifs fixés dans le SAGE
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de communication et de sensibilisation,
- Participer à l'élaboration des futurs contrats territoriaux des bassins versants du Léguer et de la Lieue de Grève,
- Capitaliser et partager les connaissances en lien avec l'eau,
- Suivre la mise en œuvre du SAGE (tableau de bord),
- Poursuivre le travail engagé avec la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo et les porteurs de projet Natura 2000 Côte de granit Rose et réserve des sept Iles et Trégor Goëlo (Lannion-Trégor Communauté et Guingamp Paimpol agglomération) sur l'atteinte du bon état des eaux littorales (campagne Eau la la ! et réflexion sur les équipements en matière de carénage et de gestion des eaux grises et eaux noires)
- Poursuivre les échanges avec le SAGE Léon-Trégor
- Participer aux instances extérieures en lien avec la politique de l'Eau (Assemblée bretonne de l'Eau, APPCB, commission du comité de bassin Loire-Bretagne Vilaine et côtiers bretons, etc.).

4. Budget et plan de financement prévisionnels pour 2021

En tant que structure porteuse, Lannion-Trégor Communauté sollicitera et conventionnera les financements pour le programme 2021 :

- pour le suivi administratif et financier de l'opération,
- pour le travail technique réalisé par le personnel de la communauté d'agglomération,
- pour les études complémentaires,
- pour les actions de communication.

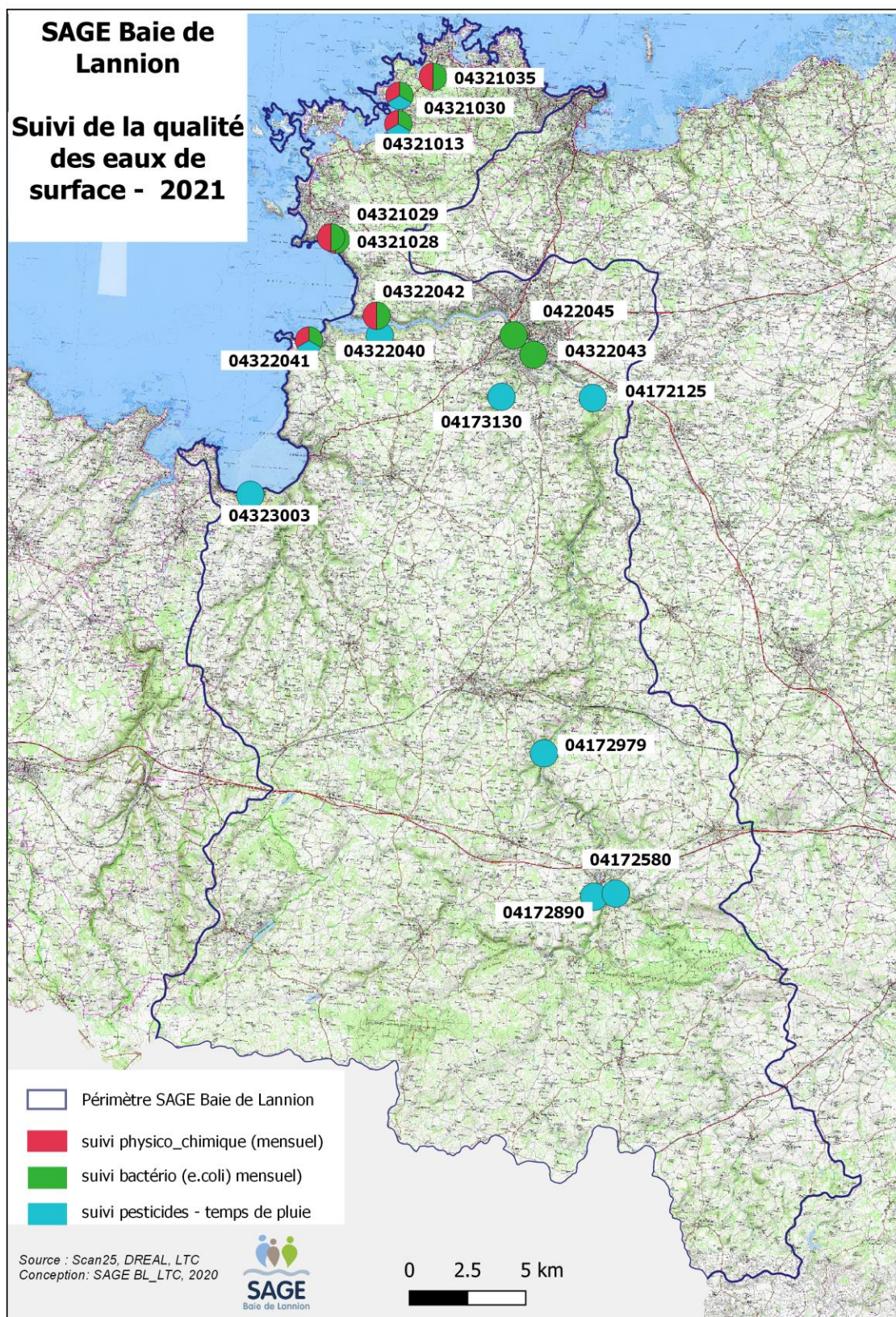
Missions principales	Temps (équivalent temps plein ETP – 210 jours)
▪ Animation des instances CLE/Bureau/interCLE ▪ Suivi administratif et financier ▪ Coordination de la mise en œuvre du SAGE - conception et diffusion des outils de communication, poursuite de la mise en œuvre du plan de communication et de sensibilisation de la mise en œuvre du SAGE (dont élaboration charte défiEau) - suivi technique et financier - étude « Acquisition des connaissances nécessaires à une évaluation besoins/ressources en eau sur le périmètre du SAGE Baie de Lannion » / organisation instances de suivi de l'étude - suivi et accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'avoir un impact sur l'EAU (qualité/quantité) et les milieux aquatiques (qualité/biodiversité) - mise en relation entre les acteurs du territoire pour une meilleure articulation entre les politiques territoriales et les objectifs du SAGE - Suivi mission de sensibilisation des usagers des espaces portuaires / réflexion sur l'offre en matière d'équipement de carénage - Evaluation mise en œuvre du SAGE (tableau de bord)	190 jours soit 0,9 ETP
▪ Appui – suivi administratif et financier	25 jours soit 0,12 ETP
▪ Organisation des suivis de la qualité des eaux de surface ▪ Capitalisation des données qualité des eaux ▪ Réalisation des prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux de surface ▪ Porter à connaissance des données « zones humides » sur la plateforme géobretagne ▪ Poursuite de l'élaboration d'une carte interactive « SAGE Baie de Lannion » (observatoire de l'environnement en Bretagne/géobretagne/viewer) ▪ Référent technique - débitmètre sur le Guic ▪ Volet qualité des eaux – tableau de bord ▪ suivi et accompagnement des porteurs de projets susceptibles d'avoir un impact sur l'EAU (qualité/quantité) et les milieux aquatiques (qualité/biodiversité)	42 jours soit 0,2 ETP
▪ Elaboration et mise en œuvre d'une charte « Defi Eau » - Diffusion/ animation de la charte, outil de sensibilisation des collectivités aux enjeux liés à l'eau et aux milieux aquatiques <i>L'animation et le faire vivre de la charte se poursuivrait en 2022 notamment par l'organisation de journées d'échanges d'expériences et de formations en fonction des besoins identifiés lors des rencontres avec les élus et les agents des collectivités (prévisionnel 0,3 ETP/an)</i>	63 jours soit 0,3 ETP
▪ Réalisation des prélèvements pour le suivi de la qualité des eaux de surface	6 jours soit 0,03 ETP
▪ Appui pour la conception des outils de communication / lien avec les outils développés dans les contrats territoriaux – autres services des EPCI	5 jours soit 0,02 ETP
▪ Volet assainissement et qualité des eaux littorales – tableau de bord	0,07 ETP

Tableau : missions principales de la cellule d'animation et de coordination du SAGE Baie de Lannion pour 2021

En 2021, Il est donc proposé de réaliser **les études suivantes** :

Sujet	Calendrier prévisionnel	Maître d'ouvrage	Précisions
Etude bilan besoins – ressources – acquisition des connaissances sur la ressource en eau	2021-2022	LTC SP SAGE BL	
Suivi de la qualité eau	2021	LTC SP SAGE BL	Analyse E.coli/nitrates/phosphore total mensuelle Analyse pesticides (10 mm de pluie/24 heures) (=> Détails précisés dans la carte ci-dessous)
Restauration de la qualité des eaux littorales	2021	LTC SP SAGE BL (temps agent, 28 jours soit 0,13 ETP) et campagne de suivi de la qualité des eaux (paramètres E.coli)	- Poursuite des diagnostics sur les bassins versants contributeurs - Coordination du programme d'action mis en œuvre par différents acteurs (communes, EPCI, agriculteurs, particuliers) - Evaluation de l'action
Campagne de sensibilisation des usagers des zones littorales	2021	LTC SP SAGE BL (temps agents 1 médiateur avril à septembre)	- Animation de la campagne - Rencontre des plaisanciers et des professionnels de la plaisance - Participation aux AG des associations de plaisanciers - Évaluation de l'action - Impression des livrets

Tableau : récapitulatif des études prévues en 2021



Carte : Localisation des points de suivi de la qualité des eaux de surface – programme 2021 SAGE Baie de Lannion

Budget prévisionnel 2021 (sous réserve de l'accord des partenaires financiers)

THEMES/ACTIONS	budget prévisionnel 2021
cellule d'animation et de coordination du SAGE	64 586,50
réceptions	800,00
site internet (hébergement)	800,00
frais de fonctionnement (15%)	9 687,98
cellule d'animation et de coordination du SAGE	75 874,48
à partir d'un plan de communication et de sensibilisation - création support de sensibilisation (bulletins d'information, affiches, maquettes, panneaux), prestation agence de communication et ateliers pédagogiques	7 000,00
communication	7 000,00
sensibilisation des usagers des espaces portuaires (6 mois)	8 925,00
étude acquisition données - analyse besoins/ressources en eau (<i>pour mémoire report inscription BP 2020 100 000€</i>)	100 000,00
analyses qualité eau (bactériologique, physico-chimique, pesticides)	9 762,58
étude - diagnostic qualité microbiologique des eaux littorales - analyses eaux diagnostic_ temps agents et analyse qualité eau de surface	6 243,50
études complémentaires	124 931,08
cotisation APPCB	1 700,00
COUT ESTIMATIF TOTAL (Euros)	209 505,55

Plan de financement prévisionnel 2021 (sous réserve de l'accord des partenaires financiers)

	Cellule animation et coordination	Communication	Analyses qualité eau de surface	sensibilisation des usagers des espaces portuaires : saisonniers (diffusion des outils de sensibilisation, sensibilisation, évaluation de l'action)	étude - restauration qualité microbiologique des eaux littorales	Etude bilan besoins/ressources	cotisation APPCB	TOTAL montant participations financières prévi 2021	%
BP 2021		7 000,00	9 762,58	8 925,00	6 243,50	100 000,00	1 700,00	209 505,55	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	70,00%	50,00%	50,00%		50,00%	70,00%			
	54 438,93	3 500,00	4 881,29		3 121,75	70 000,00		135 941,97	64,89%
CD 22	10,00%		30,00%						
	6 260,65		2 928,77					9 189,42	4,39%
CR Bretagne		30,00%			20,00%	10,00%			
		2 100,00			1 248,70	10 000,00		13 348,70	6,37%
OFB				80,00%					
				7 140,00				7 140,00	3,41%
Autofinancement local (EPCI et producteurs d'eau)	20,00%	20,00%	20,00%	20,00%	30,00%	20,00%	100,00%		
	15 174,90	1 400,00	1 952,52	1 785,00	1 873,05	20 000,00	1 700,00	43 885,46	20,95%

La part d'autofinancement est répartie entre les EPCI (50%) et les producteurs d'eau potable (50%) concernés par le SAGE Baie de Lannion, à savoir :

Autofinancement local		43 885,46	20,95%
Collectivités locales	<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	17 668,17	8,43%
	<i>Guingamp Paimpol Agglomération</i>	3 671,16	1,75%
	<i>Morlaix communauté</i>	538,07	0,26%
Producteurs AEP	<i>Lannion-Trégor Communauté</i>	16 600,85	7,92%
	<i>Syndicat mixte Goas Koll/ Traou Long</i>	3 444,54	1,64%
	<i>Morlaix communauté</i>	1 036,45	0,49%
	<i>Guingamp Paimpol Agglomération</i>	926,21	0,44%

